

L'Orateur rendait une décision, puis il l'annulait. Une fois, l'opposition a refusé catégoriquement de voter. Les libéraux de l'arrière-banc chantaient *Alouette* et couvraient la voix de George Drew.

**Des voix:** C'est vrai.

**Des voix:** Ce n'est pas vrai.

**M. Reinke:** C'est peut-être vrai, mais cela n'explique nullement ce qui s'est passé à la Chambre ni ne mentionne les chahuteurs. Voici un autre exemple:

Pendant tout ce temps-là, le premier ministre était assis, la tête enfoncée dans les épaules, ne disant mot. On a poussé l'adoption de sa motion de clôture, dont l'opposition toutefois conteste encore la légalité.

Nous passons maintenant au 1<sup>er</sup> juin:

La motion de M. Drew demande à la Chambre de décider qu'elle n'a plus confiance dans l'Orateur et porte contre lui trois accusations: premièrement, qu'il a irrégulièrement annulé sa propre décision sans préavis et sans fournir l'occasion de la discuter; deuxièmement, qu'il a maintes fois refusé à des députés de prendre la parole à la Chambre en des occasions où le Règlement prévoit qu'ils ont le droit d'être entendus; et troisièmement, qu'il a subordonné les droits de la Chambre à la volonté du Gouvernement.

La première accusation se rattache à la décision que M. Beaudoin a rendue à l'ouverture de la séance d'aujourd'hui, alors qu'il a déclaré irrecevable une motion de M. Colin Cameron, cécé-fiste.

On ne mentionne pas pourquoi l'Orateur a déclaré la motion irrecevable.

**Une voix:** L'a-t-il mentionné?

**M. Reinke:** Toute l'affaire est très habilement agencée.

**Une voix:** Bien sûr qu'il l'a fait. C'était tellement terrible qu'il fallait le mentionner.

**M. Reinke:** Nous passons maintenant au 4 juin:

On rapporte que le chef de l'opposition préconise l'étatisation du pipe-line.

Eh! bien, il l'a fait, mais en y voyant la troisième solution. Quiconque a écouté les émissions de nouvelles avait immédiatement l'impression que le chef de l'opposition était en faveur de l'étatisation intégrale du pipe-line. C'était bel et bien dénaturer la vérité.

Nous passerons maintenant à d'autres commentaires. En voici un d'Arthur Blakely; en voilà un as!

On a étranglé le débat sur le sujet,—La guillotine!

L'auteur emploie le mot "guillotine" partout. Il ne dit pas qu'un membre de l'opposition a employé le mot "guillotine". Il explique alors en quoi consiste la clôture et s'exprime ainsi qu'il suit:

En 1913, le gouvernement Borden a établi la présente règle de clôture pour mettre un terme au débat sur une mesure qui est maintenant presque oubliée: le projet de loi concernant la marine.

Et ainsi de suite. Puis il parle de la clôture qui fut appliquée en 1917, 1919 et 1921. Quant à l'année 1926, il formule l'observation suivante:

En 1926, le gouvernement King eut recours à la guillotine.

Et il continue:

...le gouvernement Bennett se prévalut en 1932 de la clôture pour faire adopter une mesure alors controversée: le projet de loi concernant l'assistance-chômage. La "clôture" est évidemment un moyen auquel on ne devrait recourir qu'en cas d'urgence.

**M. Ellis:** Au fond, c'est la même chose.

**M. Hellyer:** Du calme, Wimpy.

**M. Reinke:** Et naturellement, cela nous amène au chapitre des interviews avec les différents chefs de parti.

**Des voix:** Article 1, article 2, article 3.

**M. Reinke:** Ils valent certes la peine d'être lus. Il va de soi qu'on ait rapporté les paroles suivantes du chef du parti CCF:

Le peuple canadien comprendra, je crois, qu'il s'agit d'un don à une société américaine d'une très forte somme d'argent canadien. On dit, bien entendu, qu'elle est en partie prêtée.

Il a certes le droit de parler ainsi.

**Une voix:** Merci.

**M. Reinke:** Les chefs de tous les partis de l'opposition à la Chambre sont mentionnés, mais le nom du chef du Crédit social ne paraît nulle part.

**M. Ellis:** Il n'était que l'écho de l'opinion du parti libéral.

**Une voix:** Et vous, qu'étiez-vous donc?

**M. Reinke:** Nous en arrivons à Stanley Burke. Il emploie le mot "guillotine" pour "clôture" et ne se donne même pas la peine d'expliquer ce que c'est que la clôture ni de se servir de cette expression; il ne parle que de "guillotine". Puis, il exprime sa propre opinion en disant:

M. Howe a dit qu'il était extrêmement urgent de commencer cette année. Mais qu'arriverait-il si l'aménagement du pipe-line était remis d'un ou deux ans? Cela vaudrait-il la peine d'attendre qu'on conclue un marché plus avantageux à l'égard de cette entreprise essentielle pour la nation? Il y a aussi le fait que le marché d'exportation risque d'être rejeté à Washington. Qu'advient-il si le Gouvernement devait prendre le pipe-line à son compte et n'alimenter que le marché canadien? Ce serait...

**M. Ellis:** Quel mal y a-t-il à ce que les membres de la tribune des journalistes expriment leur opinion?

**M. Stuart (Charlotte):** Ces émissions sont censées communiquer des nouvelles.

**M. Reinke:** Pourquoi expriment-ils leur avis lors d'une émission de nouvelles?

**M. Ellis:** Il s'agit ici de commentaires sur les nouvelles.